

# Instructions pour présenter une demande du défendeur

En tant que défendeur, vous pouvez également présenter votre propre demande contre le demandeur ou quelqu'un d'autre. C'est ce qui s'appelle la demande du défendeur. Par exemple, le demandeur vous doit peut-être de l'argent. Ou vous croyez peut-être qu'une autre personne est responsable de la perte du demandeur et que celle-ci devrait payer. Pour présenter votre demande contre le demandeur ou une autre partie, vous devez suivre les étapes suivantes :

**Étape 1 : REMPLISSEZ** la formule **Demande du défendeur**. Indiquez le numéro de la demande figurant sur la formule de demande du demandeur dans le coin supérieur droit. Vous êtes le «demandeur dans la demande du défendeur». Expliquez ce qui s'est passé en détail. Précisez les dates et les lieux. Indiquez la somme d'argent demandée ou les biens dont vous demandez la restitution. Joignez des copies des documents à l'appui de votre cause. Par exemple, des contrats, des factures de réparation et des photographies des biens endommagés. Si vous voulez des intérêts sur la somme demandée, demandez-les sur la formule de demande. Si vous et le défendeur avez conclu un contrat fixant un taux d'intérêt annuel, utilisez ce taux. Sinon, demandez le taux d'intérêt visé par la Loi sur les tribunaux judiciaires qui est affiché sur le site Web du ministère de la Procureure générale à l'adresse [www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca).

S'il y a plus d'un demandeur ou d'un défendeur, remplissez la formule **Parties additionnelles** (formule 1A) que vous placerez après la première page de votre formule de demande du demandeur. Vous pouvez obtenir la formule sur les parties additionnelles au greffe ou sur le site Web suivant : [www.ontariocourtforms.on.ca](http://www.ontariocourtforms.on.ca).

**Étape 2 : DÉPOSEZ** la formule de demande du défendeur et les documents qui s'y rapportent au greffe où la demande du demandeur a été déposée. Vous devez déposer votre demande au plus tard 20 jours après avoir déposé votre défense, à moins que vous n'ayez l'autorisation du tribunal. Des frais de dépôt sont exigés. Le greffier vous rendra une copie cachetée de la formule de demande du défendeur et les documents.

**Étape 3 — SIGNIFIEZ** la demande du défendeur. Vous devez remettre une copie de la demande du défendeur déposée et de vos documents à chacune des personnes contre qui vous présentez votre demande. C'est ce qui s'appelle «signifier» votre demande. Il existe des règles sur la façon de signifier. Consultez le «**Guide sur la signification des documents**» de la Cour des petites créances au greffe ou en ligne à l'adresse [www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca). Chaque partie aura 20 jours pour déposer une défense à votre demande après l'avoir reçue.

**Votre demande en vaut-elle la peine?** Il est important de se demander si la personne ou la compagnie à laquelle vous demandez une somme est vraisemblablement en mesure de payer. Si, selon le cas :

**NE DÉPOSEZ PAS LA PRÉSENTE PAGE.**

Sceau

Cour des petites créances de

N° de la demande

Adresse

Numéro de téléphone

**Demandeur dans la  
demande du défendeur n° 1**

Le ou les demandeurs additionnels sont  
mentionnés sur la formule 1A ci-jointe.

Moins de 18 ans.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal		N° de télécopieur
Représentant(e)		N° du BHC
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal		N° de télécopieur

**Défendeur dans la  
demande du défendeur n° 1**

Le ou les défendeurs additionnels sont  
mentionnés sur la formule 1A ci-jointe.

Moins de 18 ans.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal		N° de télécopieur
Représentant(e)		N° du BHC
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal		N° de télécopieur

Court forms are available in English and French at [www.ontariocourtforms.on.ca](http://www.ontariocourtforms.on.ca). Visit this site for information about accessible formats.



